Image not found or type unknown

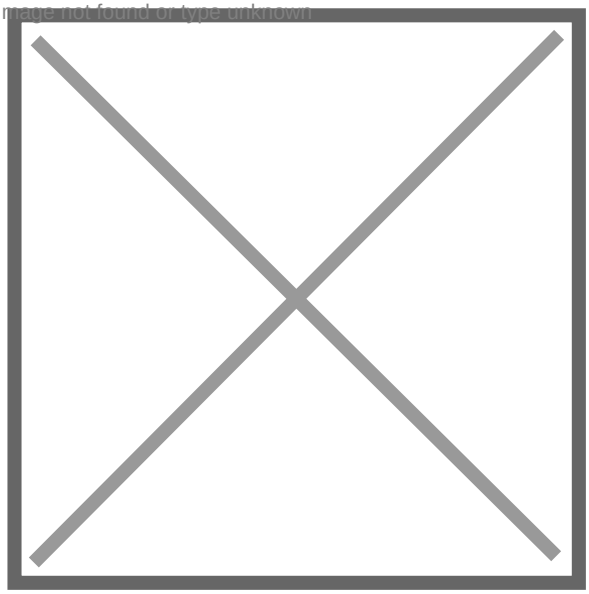

Doit on rattraper des heures non effectuées ?

Par **Laurence A**, le **10/12/2017** à **21:21**

bonjour,
j'ai un contrat de 21 heures par semaine que je n'effectue pas toujours par manque de fréquentation de clientèle.
Mon patron me demande de noter tous les jours mes horaires et de partir quand j'ai fini mon travail même si je n'ai pas effectué le nombre d'heures quotidiennes notées sur le planning hebdomadaire.
il me les fait rattraper en fin d'année.
Est-ce légal?

Par **Visiteur**, le **10/12/2017** à **22:20**

Bsr,
Les heures non travaillées sont rattrapées dans les 12 mois, sans qu'il soit possible de répartir les heures de récupération uniformément sur toute l'année.

Par **Lag0**, le **11/12/2017** à **07:00**

Bonjour pragma, mais d'où sortez vous cela ?
L'employeur a l'obligation de fournir du travail à son salarié pour l'horaire prévu au contrat. S'il ne le fait pas, il a cependant l'obligation de payer le salaire prévu sans que le salarié n'ait à récupérer les heures non effectuées par la faute de l'employeur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés